

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1919)**

Heft 14

PDF erstellt am: **12.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

grand poids. Pendant les essais, le tracteur put facilement la France, l'Angleterre, la Belgique, les Etats-Unis et l'Italie.

Il existait avant la guerre une « Association internationale de chimie » qui comprenait dans son sein les représentants des empires centraux. Sa dissolution vient d'être prononcée. La Confédération interalliée lui sera donc substituée.

La Conférence précisa les modalités des rapports entre les différentes associations de chimie des pays alliés, laissant également aux associations de chimie des pays neutres la possibilité de faire partie de la confédération. A l'issue des débats un conseil interallié a été constitué. Chacune des nations représentées a désigné deux délégués pour en faire partie. Le conseil qui se réunit à Londres du 15 au 18 juillet est ainsi composé :

Belgique : MM. *Chavanne, Crismer* ; Etats-Unis : Dr *Cottrell*, lieutenant-colonel *Zanetti* ; France : MM. *Moureu, Paul Kestner* ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande : Sir *William Pope*, M. *Henry Louis* ; Italie : M. le sénateur *Paterno*, M. *Parodi-Delfino* ; Secrétaire-général : M. *Jean Gérard*.

Son siège a été fixé à Paris, 49, rue des Mathurins.

Dans des séances publiques tenues les 14 et 15 avril, différentes communications du plus haut intérêt furent présentées. Le professeur Louis, président de la « Society of Chemical Industry », exposa devant l'auditoire les procédés actuels d'enrichissement des minerais de fer par séparation magnétique.

Le docteur Cottrell exposa ensuite les travaux entrepris aux Etats-Unis dans le but d'obtenir l'Hélium nécessaire au gonflement des ballons et des dirigeables. Quoique ce problème soit d'un intérêt moins immédiat, il montre un des progrès des plus intéressants de la chimie actuelle qui permet d'obtenir en quantité industrielle un gaz qui jusqu'alors constituait une curiosité de laboratoire.

Le professeur Moureu qui, le premier, montra en France l'existence de sources d'Hélium, et M. Georges Claude, l'auteur des beaux travaux sur la liquéfaction de l'air, présenteront quelques remarques dans le but d'attirer l'attention du monde savant sur les conséquences possibles, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique de cette découverte.

Cette séance se termina par une communication de M. Mac Dowell sur l'industrie de la potasse aux Etats-Unis. Cette industrie, née des besoins de la guerre, est maintenant florissante. Elle permet de fournir aux grandes exploitations agricoles une notable partie de la potasse nécessaire.

Dans la séance du 15 avril, un des conseillers américains à la Conférence de la paix, M. John-C. Pennie, exposa la législation des brevets aux Etats-Unis. Cette législation, issue d'une idée déjà ancienne, inscrite dans la constitution fondamentale des Etats-Unis, est conçue dans un esprit extrêmement libéral si on la compare à celle des pays d'Europe.

M. Barbet demanda la création du brevet interallié et la séance se termina par une communication extrêmement intéressante de M. Otlet, directeur de l'Office international de bibliographie, sur l'organisation de la documentation internationale... et le rôle des associations de chimie.

La prochaine conférence aura lieu à Londres, en juillet.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Procès-verbal de l'Assemblée des délégués
du 10 mai 1919, à Berne.*

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 1917 (*Bulletin technique* 43^{me} année, p. 235).
2. Proclamation des résultats des votations d'avril 1918 et de février 1919.
3. Indications pour l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie.
4. Chômage.
5. Proposition du C. C. concernant la dissolution du groupe de la voirie.
6. Proposition du C. C. concernant le groupe des ingénieurs-conseils.
7. Election d'un membre de la commission de la Maison bourgeoise.
8. Divers.

Sont présents, tous les membres du Comité central et le secrétaire, ainsi que M. Rothpletz, et 34 délégués de 13 sections :

Argovie : *E. Bolleter* ; Bâle : *E. Gutzwiller, F. Stehlin, P. Vischer* ; Berne : *F. Hunziker, L. Mathys, H. Pfander, Ed. Rybi, P. Thut* ; Chaux-de-Fonds : *H. Mathys* ; Fribourg : *F. Broillet* ; Genève : *E. Bolle, M. Brémond, E. Imer-Schneider* ; Neuchâtel : *A. Méan* ; Schaffhouse : *H. Kaeser* ; Saint-Gall : *C. Kirchoffer* ; Vaud : *A. de Blonay, G. Epitiaux, L. Flesch, H. Verrey* ; Lucerne : *E. Vogt* ; Winterthur : *A. W. Müller* ; Zurich : *A. Frick, A. Hässig, C. Jegher, G. Korrodi, H. Keller, K. Keller, Th. Oberländer, E. Payot, A. Rohn, H. Roth, A. Trautweiler*.

Excusées : les Sections de Grisons, Soleure, Thurgovie.

Le président, M. R. Winkler, salue l'assemblée et, en particulier, M. Rothpletz. Le C. C. prend contact pour la première fois avec l'assemblée des délégués en raison des difficultés de transport qui ont empêché jusqu'à présent la convocation de l'assemblée. Les délégués ont témoigné leur confiance au C. C. à l'occasion de plusieurs votations sur des projets qui leur furent soumis par ledit C. C.

Le président désigne MM. Broillet et Frick pour remplir les fonctions de scrutateurs.

1. Le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 1917 est adopté.

2. Le secrétaire dépose sur le bureau le dossier des votations d'avril 1918 et de février 1919 et s'en remet à l'assemblée de décider si elle en fera reviser les résultats par ses scrutateurs. L'assemblée y renonçant, les projets suivants du C. C. sont définitivement adoptés :

I. Adoption du système de votation par bulletins au lieu de la réunion de l'assemblée des délégués, en avril 1918 et février 1919. Dans le premier cas : unanimité ; dans le second : 68 oui et 4 non.

II. Budget de 1918 : 71 oui, 1 non.

III. Budget de 1919 : 71 oui, 2 non.

IV. Normes pour les travaux de carrelage : 70 oui, 4 non.
V. Clause de guerre des contrats d'entreprise 60 oui, 9 non.

VI. Normes pour le dessin, 74 oui.

VII. Règlement pour les ascenseurs : 64 oui, 9 non.

VIII. Normes pour les concours du génie civil : 65 oui, 7 non.

Renchérissement et conditions de travail. — Le secrétaire expose les motifs qui ont inspiré l'élaboration des « directives » conjointement avec une révision des tarifs d'honoraires.

MM. Flesch et Epitoux se prononcent contre l'entrée en matière, tandis que MM. Vischer, Imer-Schneider, Vogt, Rohn et Fulpius sont pour.

Le président fait observer que les normes n'ont pas un caractère obligatoire et motive l'absence de la Société de la « conférence des salaires » réunie à Berne qui établit un contrat général de travail entre les associations professionnelles et les employés dépourvus de culture universitaire.

M. Pfander propose, conformément à une décision de la Section de Berne, d'adopter les « directives » *in globo*. — Adopté par 29 voix contre 4.

Quelques délégués de la Section vaudoise protestent contre cette décision qui empêche la discussion, pourtant indispensable, de certains articles.

Après intervention de M. Rohn, l'assemblée se déclare prête à entendre les objections des délégués vaudois.

MM. Epitoux et Verrey sont opposés à ces normes, en raison de la difficulté de les appliquer dans les différentes régions du pays et de l'éventualité de nuire plutôt aux intérêts des techniciens de culture supérieure.

M. Rohn, se référant aux négociations de Zurich, voudrait dissiper ces craintes et rappelle qu'il ne s'agit que de mesures temporaires.

M. Müller déclare que Winterthour aurait désiré des dispositions plutôt plus strictes.

Le président constate que le résultat de la votation n'est pas compromis et qu'en conséquence les « directives » sont adoptées.

4. *Lutte contre le chômage.* — M. Rothpletz expose le but de l'Office fédéral, dont il est le directeur, institué récemment pour venir en aide aux chômeurs. Il faut procéder énergiquement et sans retard si on veut parer au danger du chômage et prévenir une catastrophe pour le pays. Les techniciens sont les mieux placés pour présenter des propositions appropriées ; malheureusement ils ne s'occupent pas volontiers des choses politiques, en vertu d'une ancienne tradition. Il devrait en être autrement et les intérêts de notre profession seraient pris davantage en considération.

Le rapporteur expose ensuite en détail ses projets, notamment celui qui vise à procurer à l'industrie du bâtiment, tant privée que coopérative, l'appui de la Confédération, des cantons et des communes et dont il a demandé l'exécution d'urgence, en vertu des pleins pouvoirs conférés au Conseil fédéral. Sans cette procédure accélérée les mesures envisagées seraient trop tardives pour déployer leurs effets cette année pendant la saison propice à la construction. L'exposé de M. Rothpletz produit une impression profonde sur l'assemblée et le président le remercie chaudement.

Le président propose à l'assemblée d'autoriser le Comité central à appuyer le projet de M. Rothpletz au moyen d'une adresse au Conseil fédéral, dont il est donné lecture.

Après que MM. Vogt et Hässig eurent souhaité de voir cette proposition adoptée à l'unanimité, elle est mise aux voix et réunit effectivement l'unanimité des votants.

Cette adresse est ainsi rédigée :

« L'assemblée des délégués de la Société suisse des ingénieurs et des architectes a pris connaissance des projets élaborés par l'Office fédéral de secours aux chômeurs en vue de restaurer promptement l'industrie du bâtiment. En conformité de vue avec la commission de la Société chargée d'étudier cette question, elle estime que ces projets sont propres à

combattre efficacement les dangers provenant du chômage. Elle partage l'avis du chef de l'Office que la mise en vigueur d'urgence de l'ordonnance est dictée par la nécessité d'assurer la sécurité de notre pays et de sauvegarder ses intérêts économiques.

Le Comité central est chargé de faire parvenir cette adresse au Conseil fédéral, avec la prière d'accélérer la procédure. »

5. *Proposition du C. C. concernant la dissolution du groupe de la voirie.* — M. Kästli expose que les membres les plus actifs du groupe travaillant en commun avec ceux de la « Vereinigung der Strassenbau-Fachmänner », qui réunit surtout les délégués des administrations publiques, les progrès de la voirie n'ont rien à gagner à l'existence de deux groupements séparés. La Société n'éprouvera aucun désavantage du fait de la dissolution du groupe qui est d'ailleurs déjà accomplie. — Adopté à l'unanimité.

6. *Proposition du C. C. concernant le groupe des ingénieurs-conseils.* — M. Payot, qui rapporte, se réfère au mandat donné par l'assemblée des délégués du 22 septembre 1917 au nouveau Comité central d'étudier de nouveau cette question. Après discussion avec l'Association des ingénieurs-conseils et examen de la question sur la base des statuts de la Société on est arrivé à la conviction qu'un tel groupe ne rentre pas dans les cadres de la Société. Les statuts ne prévoient pas la possibilité de restreindre la liberté des membres de s'affilier selon leurs convenances aux groupements professionnels. Or, les ingénieurs-conseils entendent limiter cette affiliation à leurs confrères et imposer, d'autre part, certaines conditions visant la nationalité des associés. Aussi le C. C. estime-t-il qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière sur la création de ce groupe tant que les statuts n'auront pas été modifiés. — Adopté à une grande majorité.

7. *Election d'un membre de la commission de la Maison bourgeoise.* — A la place de M. von Tschärner, de Coire, démissionnaire puis décédé, dont M. Widmer loue les services rendus à l'œuvre de la Maison bourgeoise, le C. C. propose, après entente avec la commission et sur le préavis de la Section des Grisons, de nommer M. Hartmann, architecte à Saint-Moritz, membre de la commission. La commission désire en outre s'assurer le concours de M. le professeur Moser, à Zurich. La proposition de M. Flesch, de faire appel aussi à un membre de la Section vaudoise est écartée après que M. Stehlin a fait observer que la préparation du volume relatif au canton de Vaud est encore peu avancée et qu'un collaborateur vaudois sera appelé, en temps utile, à siéger dans la commission. Les deux personnes présentées sont élues à l'unanimité.

8. *Divers.* — a) M. Payot propose d'appuyer l'adresse que l'Association suisse des électriciens a fait parvenir au Conseil fédéral en vue d'accélérer l'utilisation de l'énergie des cours d'eau. MM. Roth et Thut objectent que cette question est encore trop peu connue de l'assemblée et devrait être examinée de plus près. D'ailleurs la manière de voir du « Wasserwirtschaftsverband » qui est un peu différente mérite d'être prise aussi en considération. L'affaire est renvoyée au C. C. pour étude.

b) La proposition de la Section vaudoise tendant à la publication dans les organes de la Société des listes de prix des matériaux est renvoyée au C. C. pour étude de concert avec la Section vaudoise.

c) M. Widmer fait savoir que le « Schweiz. Gesellschaft für Wohnungsfürsorge » à laquelle le C. C. avait promis son appui s'est effacée devant la « Schweiz. Gesellschaft für Ansiedelung auf dem Lande » que la Société devra aussi sou-

tenir. Le C. C. est autorisé à faire recevoir la Société à titre de membre collectif de cette « Gesellschaft ».

d) Communications du secrétaire concernant : la revision des statuts qui va son train ; la dénonciation des contrats privilégiés d'assurance en cas de décès ; un voyage d'études aux Etats-Unis ; la désignation erronée de la Société par *Verband* au lieu de *Verein* ; une proposition de la Section vaudoise visant à l'établissement de normes pour les barrages.

M. Mathys expose qu'à Berne on organise une assistance des employés sans travail, conformément à l'ordonnance du Conseil fédéral du 14 mars 1919. Cette initiative devrait être imitée ailleurs.

Le président recommande cette œuvre à la sollicitude des sections et prie M. Mathys de leur procurer les statuts de l'institution bernoise.

M. Vischer fait savoir que la Section de Bâle a liquidé cette question par son affiliation au « Volkswirtschaftsbund » dont il enverra le règlement au secrétariat.

M. Vogt insiste sur l'urgence de l'achèvement des normes pour les travaux du génie civil, à quoi M. Fulpius, président de la commission répond en alléguant les difficultés auxquelles il faut parer, notamment la résistance des fournisseurs.

M. Kirchhofer remercie le C. C. de l'intérêt qu'il porte au réservoir d'accumulation du Lank dont la Section de Saint-Gall se préoccupait.

116 ingénieurs et architectes, dont un grand nombre sont membres de la S. S. I. A. se sont annoncés pour prendre part au voyage d'étude en Amérique. La plupart partiront au printemps de 1920. Un comité est chargé de se mettre en contact avec les techniciens américains. Les membres de la S. S. I. A. ont l'intention de voyager ensemble. L'itinéraire sera publié ultérieurement.

Le Département fédéral de l'Economie publique a communiqué un rapport de la Légation suisse à Buenos-Aires sur la production du *tungstène* dans la République Argentine et son utilisation par l'industrie suisse. Pour informations plus détaillées s'adresser au Secrétariat.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du 6 mars 1919.

Présidence de M. C. Schule, vice-président. Sont présents vingt-sept membres.

Communications du Comité.

Les six propositions qui ont été soumises aux délégués des sections et sur lesquelles ils ont voté par correspondance ont toutes été acceptées à une forte majorité. Les délégués de la Société genevoise ont admis, avec ou sans réserves, cinq de ces propositions et n'ont rejeté que celle relative à la clause de guerre dans les contrats.

Lecture est donnée d'une lettre du Comité central qui compte instituer une commission pour la revision des traductions d'allemand en français et qui demande à chacune des sections de Neuchâtel, de Vaud et de Genève de désigner trois membres pour faire partie de cette commission. MM. Brémond, ingénieur civil, Ernest Odier, architecte, Alphonse Vaucher, ingénieur mécanicien, sont nommés à cet effet.

Le Comité central a reçu membres de la Société suisse MM. Camille Barbey et Edouard Meystre, ingénieurs, Jean Camoletti, Jean Chauvet et Arnold Hochel dont les candidatures ont été appuyées auprès de lui par la section.

La commission pour les services auxiliaires des services industriels en cas de grève générale a recueilli un certain nombre d'inscriptions.

L'exposition annoncée des plans du concours du « Grand Zurich » aura lieu au Bâtiment Electoral à partir du 16 courant, probablement. MM. E. Fatio et Bernouilli, architectes, ont bien voulu se charger de préparer une conférence à ce sujet. Le programme suivant est arrêté : séance au Bâtiment de 5 à 7 h. avec conférence de MM. Fatio et Bernouilli ; 7 h., souper ; 8 1/2 h., conférence de M. C. Martin, architecte. Certaines autorités du canton et de la ville seront invitées à assister à cette réunion, ce qui permettra à la Société de prendre directement contact avec elles.

M. Elskes, ingénieur, de la Section de Neuchâtel, informe l'assistance, de la part du Comité central, que ce dernier a renoncé à instituer des cours spéciaux pour les personnes qui voudraient fonctionner comme agents des chemins de fer en cas de grève générale. En lieu et place le Comité central pense organiser pour l'automne des cours spéciaux à Zurich et à Lausanne sur l'organisation rationnelle des industries et la taylorisation. La question devrait donc être mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance et l'avis émis par la Société transmis au dit Comité central.

M. le Dr Léon-W. Collet, professeur, précédemment membre de la Section de Berne, est admis à l'unanimité dans la Section genevoise.

M. C. Schule souhaite la bienvenue à notre collègue, M. Elskes, qui n'a pas craint de faire un voyage fort long à l'heure actuelle pour présenter à la Section un sujet qui la changera des objets se trouvant habituellement à son ordre du jour. Il lui donne aussitôt après la parole pour la conférence annoncée qui durera une heure et quart et qui, très variée, peut difficilement être analysée en un sommaire compte rendu. Qu'il suffise de dire ici que M. Elskes considère d'abord la marche au point de vue mécanique, puis au point de vue physiologique, enfin au point de vue psychologique et qu'il réussit à les faire comprendre admirablement tous trois à ses auditeurs en s'aidant de projections lumineuses et de démonstrations dont M. Vincent, ancien régisseur de « La Comédie », veut bien se charger. Cette conférence est suivie d'une discussion à laquelle nombre de membres prennent part, ce qui montre l'intérêt qu'elle a suscité. M. C. Schule remercie le conférencier en l'assurant que tous ses auditeurs vont chercher à mettre en pratique les enseignements que M. Elskes leur a donnés sur la façon de reconnaître le caractère des gens à leur démarche.

Le président annonce que le Comité de la Section a pris sur lui, pour ne pas perdre de temps, de nommer une commission pour l'étude de la proposition de la Section de Zurich au sujet des allocations de renchérissement. Cette commission a préparé un rapport dont lecture est donnée et qui lui est renvoyé, après discussion, pour qu'elle le modifie sur certains points avant de le transmettre au Comité central.

Aux propositions individuelles, M. de Morsier regrette que la Société genevoise n'ait pas l'occasion de se prononcer sur des questions d'urbanisme, de réfection de vieux quartiers, et suggère finalement l'idée d'avoir des séances à cet effet. Le Comité prend bonne note de la suggestion.

La séance est levée à 11 h. 20.

Le secrétaire,
EDM. EMMANUEL.

Visite de l'exposition des projets remis pour le concours d'idées pour une cité-jardin Pic-Pic.

Le 18 février 1919, vingt-cinq membres environ de la Société genevoise se réunissent au Bâtiment Electoral de 5 à 6 1/2 heures pour visiter cette exposition en dehors des heures normales d'ouverture et entendre les explications générales et détaillées que MM. Henry Baudin et Ernest Odier, membres du jury, veulent bien leur donner. Leur nombre relativement élevé est une preuve de l'intérêt que ces explications offrent pour tous les assistants, qu'ils soient architectes ou ingénieurs.

Réunion du jeudi 3 avril 1919.

La réunion commence à 5 1/4 heures au Bâtiment Electoral, sans aucune formalité officielle, en présence d'une trentaine de membres de la Société et de quelques représentants des autorités. M. Edm. Fatio, architecte, prend la parole pour expliquer sommairement le but qu'a poursuivi la Ville de Genève en organisant une exposition des plans primés aux concours ouverts par les villes de Zurich et de Bienne pour l'obtention de plans d'extension. Il introduit M. Hans Bernouilli, architecte, qui a bien voulu venir à Genève pour donner des renseignements détaillés sur les plans exposés, ce qu'il peut faire mieux que personne en sa qualité de membre du jury et d'architecte chargé de tirer les conclusions pratiques de ce concours. M. Bernouilli, en effet, initie ses auditeurs, par une causerie d'une heure et demie en français, aux secrets des divers plans exposés de Zurich tant en ce qui concerne leurs idées directrices que leurs avantages et leurs inconvénients.

L'assemblée se transporte de là au local du Cercle des Arts et des Lettres où a lieu un souper auquel prennent part MM. Gignoux, président du Conseil d'Etat, Perrenoud, conseiller d'Etat, Pictet, président du Grand Conseil, Oltramare, Conseiller administratif de la Ville, Bertrand et Rochette, Maires de Lancy et des Eaux-Vives, Bovy, Conseiller administratif de Plainpalais, Cayla, ancien Maire du Petit-Saconnex, Bernouilli, et 28 membres de la Société.

Quatre brefs discours sont prononcés durant le repas par M. F. Fulpius, qui préside en l'absence de M. Autran souffrant, et de M. C. Schüle, démissionnaire, et remercie nos hôtes de leur présence, tout en profitant de l'occasion pour leur indiquer les motifs qui ont poussé la Société à organiser la réunion; par M. Perrenoud, qui assure la Section de tout le bon vouloir du Conseil d'Etat, enfin par MM. Oltramare et Rochette.

A 9 1/4 heures, M. Fulpius salue l'arrivée de M. Jaccoud, président du Conseil municipal de la Ville, et donne la parole à M. Camille Martin, architecte, pour la conférence annoncée sur « Le développement de la Ville de Genève ». M. Martin

commence par montrer que ce développement a passé par trois phases :

- la phase géométrique, celle de l'étude dans le plan ;
- la phase architecturale, celle où l'on cherche à se rendre compte de l'effet obtenu dans l'espace ;
- la phase économique et sociale.

Le but qu'on cherche à atteindre le mieux possible dans une étude d'un tel développement est de préparer le cadre de la vie de l'homme sous son triple aspect : vie privée, vie de travail, vie sociale.

Comme il est impossible de traiter l'ensemble de la question en une seule conférence, même d'une manière générale, M. Martin se limite aux trois points suivants : lieux de délassement, logement, outillage économique, et fait précéder leur étude séparée d'un examen de la situation topographique de Genève pour lequel celui qui écrit ces lignes renvoie à une conférence publiée dans la *Schweiz. Bauzeitung* du 5 avril 1919. Pour terminer, il soumet à l'assemblée cinq plans exposés dans la salle et montrant à titre d'exemple dans quel sens on pourrait chercher des solutions à certains des problèmes posés.

M. Fulpius remercie très vivement M. Martin de l'exposé si important que celui-ci vient de faire, mais pense qu'une discussion n'est plus guère possible à cause de l'heure avancée, en quoi l'assistance lui donne raison. MM. Charbonnier, ingénieur cantonal, et Pictet, président du Grand Conseil, tiennent néanmoins à prendre encore la parole, le premier pour faire ressortir quelle est l'idée-mère de l'étude de la question ferroviaire, le second pour remercier également M. Martin au nom des représentants des autorités.

La séance est levée à 11 h. 25.

Le Secrétaire :

EDM. EMMANUEL.

CARNET DES CONCOURS

Concours pour une infirmerie d'isolement à Lausanne.

Une regrettable omission nous a fait retarder jusqu'à ce jour la mention du jugement du concours pour l'infirmerie d'isolement de la ville de Lausanne.

Les prix suivants ont été décernés :

- 1^{er} prix : MM. Schnell et Thévenaz, architectes, 1800 fr.
- 2^{me} prix : M. Laverrière, architecte, 1700 fr.
- 3^{me} prix : M. Longchamp, architecte, 1500 fr.
- 4^{me} prix : MM. Brugger et Trivelli, architectes, 1100 fr.
- 5^{me} prix : M. Zbinden, architecte, 900 fr.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Lausanne	Nouveau cimetière	2 août 1919 à midi.	5000	Architectes et Architectes-paysagistes suisses domic. à Lausanne
Lausanne	Cimetières de villages	31 août 1919	500	Réservé aux architectes non établis.
Kriens	Plan d'aménagement	31 août 1919	12,000	Réservé aux ing. et arch. de nationalité suisse.
Lausanne	Maisons ouvrières	1 ^{er} sept. 1919.	3500	Architectes lausannois.
Comité central . . .	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.